

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1830

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 72, insérer l'article suivant:****Mission « Action extérieure de l'État »**

I. – Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences induites par la mise en avant de l'indicateur 3.1 du programme 185.

II. – Ce rapport veille à s'assurer que cet indicateur et les missions nouvelles qui en découlent ne sont pas d'ordre à dénaturer la fonction de diplomate. Il analyse ainsi en quoi les tâches des diplomates et ambassadeurs français sont impactés par la mise en avant des objectifs marchands définis notamment par l'objectif n° 3 « Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export » du programme 185, en détaillant précisément les nouvelles responsabilités que cela implique et en s'assurant que celles-ci ne rentrent pas en conflit avec le périmètre initial de leur fonction.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interroger la pertinence de l'indicateur 3.1 du programme 185.

La diplomatie économique, définie au sein du programme 185, vise à intégrer dans l'action diplomatique le soutien à l'internationalisation des entreprises françaises, face à l'enjeu de redressement du commerce extérieur.

A travers l'indicateur 3.1 « accompagnement des acteurs économiques » et particulièrement le sous indicateur 3.1.2 « nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade », il est ainsi explicitement demandé aux ambassadeurs d'aider à lever les barrières et freins rencontrés par les entreprises françaises à l'étranger.

Le renforcement de la diplomatie économique, telle qu'annoncée lors du discours devant les ambassadeurs fin août dénote d'une vision profondément managériale de la diplomatie, où Macron souhaite introduire une véritable culture du résultat.

Face aux chiffres décevants du commerce extérieur français, les ambassadeurs sont appelés à devenir les chefs de file de l'expansion économique de la France à l'étranger. Ceux-ci ont désormais pour directive d'établir la liste des 10 contrats prioritaires dans les pays dans lesquels ils exercent. Et de faire remonter toutes les 8 semaines un point d'avancée de leur négociation sur ceux-ci.

Cela va à l'encontre de ce que devrait être notre diplomatie. Plutôt que de consacrer 40 % de leur temps à faire les représentants en vente, nos diplomates devraient davantage tisser les liens culturels, à travers la diffusion de la langue française et de la culture francophone. Le développement de la diplomatie culturelle est pour les français un horizon bien plus intéressant que la vision libérale de la diplomatie économique.